

**4^{EME} CONGRES MONDIAL DES ETUDES SUR LE MOYEN ORIENT
MIDDLE EAST TECHNICAL UNIVERSTITY**

ANKARRA 18-22 AOUT 2014

**Communication de Catherine Sophie Dimitroulias
Vice-présidente de l'AFEM**

**L'EGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES,
UN IMPERATIF DEMOCRATIQUE EN REGION EURO-MEDITERRANEENNE**

Résumé

Trois ans après le début des révolutions démocratiques qui ont levé le joug de régimes autoritaires et tyranniques dans le monde arabe, nul ne peut ignorer l'aspiration des individus et des peuples de toute culture et de toute religion, aux valeurs et aux droits humains universels, dont fait partie essentielle l'égalité entre femmes et hommes. Celle-ci est au cœur du débat politique dans une région réputée être l'épicentre du déni des droits des femmes et où leur condition est la plus dramatique de toutes les régions du monde. Elle occupe le haut du pavé diplomatique des relations euro-méditerranéennes lors de la 3^{ème} Conférence ministérielle « sur le renforcement du rôle des femmes dans la société », tenue le 12 septembre 2013, à Paris.

A cet égard, la question en cette période constituante charnière qui pose les fondations même des Etats, les valeurs et les droits fondamentaux qui en déterminent la nature et les régimes politiques, est de savoir si un changement authentique de régimes a-t-il lieu ? L'horizon est-il ouvert du progrès vers la démocratie, dont l'égalité entre femmes et hommes est un impératif et un prérequis essentiel, ou bien vers une régression encore plus effroyable ? Quelle est la responsabilité de la communauté internationale et de l'Union européenne dans la région ?

Cette contribution fondée sur une perspective juridique féministe propose une évaluation de l'impact des révolutions en matière de garantie des droits des femmes à l'échelle régionale euro-méditerranéenne. Elle souligne l'envergure à la fois anthropologique, politique, et constitutionnelle de ces « révolutions de l'universel », aboutissant à ce que l'égalité entre femmes et hommes soit érigée en principe de légitimation prééminent de l'ordre politique.

En premier lieu, elle met en exergue le rôle déterminant du mouvement des femmes et plus généralement de solidarité internationale de la société civile, en ce qu'il est porteur de l'exigence universaliste de garantie constitutionnelle et législative et d'application effective de l'égalité entre femmes et hommes et des droits fondamentaux des femmes conformément aux obligations du droit international, dans le cadre de l'instauration de nouveaux régimes politiques dans le monde arabe.

En deuxième lieu, elle relève la consolidation de l'acquis des relations euro-méditerranéennes en termes de réaffirmation de l'universalité des droits des femmes face aux valeurs qui leurs sont contraires et de l'obligation de transversalité qui découle des traités européens et internationaux. Néanmoins, l'aporie demeure comment les engagements politiques des Etats seront pris au sérieux faute de mécanismes contraignants d'application ou de contrôle et de mise en œuvre de la conditionnalité démocratique européenne ? L'Union européenne est-elle capable de promouvoir ses valeurs, dont l'égalité entre femmes et hommes, dans le monde ?